

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 AOUT 2023

Date de convocation : 17/08/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux aout à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Fresnay-L'Evêque.

Présents

M. Francis BESNARD - M. Elie CHIMIER - M. Éric VIGIER - Mme Laura PLANTE - M. Adrien MONVOISIN - M. Thierry LAURE – Mme Sabrina ZOUZOU - Mme Martine MINEAU

Absents excusés

Mme Gaëlle MINEAU donne pouvoir à Éric VIGIER

Mme Céline PERCHE donne pouvoir à Sabrina ZOUZOU

Absents

M. Alexandre DECOURTY, Mme Chantal BONNET, Mme Valérie FELTEN, M. Marc TILLIER

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votes : 10

La séance ouverte, Laura PLANTE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Information des décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et conformément à la délibération n°2014-04-11-10 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 relative à la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal

Pas de décisions prises depuis le dernier conseil municipal

2. Délibérations

DELIBERATION n°2023-08-22-01

La Grande Cour : travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité (haute tension et basse tension) ainsi que la fourniture et la mise en œuvre de l'ensemble d'éclairage public

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux de la Blaveterie, des travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité ainsi que la fourniture et la mise en œuvre de l'ensemble d'éclairage public du lotissement « rue du 23 aout 1944 » situé sur le territoire de la commune y compris la desserte des lots qui le compose sont à entreprendre.

Le projet de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité ainsi que la fourniture et la mise en œuvre de l'ensemble d'éclairage public sera mené par Energie Eure-et-Loir.

Le coût du financement de ce projet se décompose comme suit :

Travaux de raccordement

COÛT DES TRAVAUX (En euros HT)		FINANCEMENT Energie Eure-et-Loir		Contribution de l'aménageur	
		%	Montant	%	Montant
Eclairage Public : fourniture et pose de luminaires	23 000,00 €	30%	6 900,00 €	70 %	16 100,00 €
Travaux amenée extérieure	79 000,00 €	60%	47 400,00 €	40%	31 600,00 €
Travaux câblage pour la desserte intérieure en tranchées et en tranchées remises par l'aménageur (sur le terrain d'assiette de l'opération)	20 000,00 €	60 %	12 000,00 €	40%	8 000,00€
TOTAL TRAVAUX	122 000,00 €		66 300,00 €		55 700,00 €

Frais de maîtrise d'œuvre

COÛT DES TRAVAUX (En euros HT)		FINANCEMENT Energie Eure-et-Loir		Contribution de l'aménageur	
		%	Montant	%	Montant
Frais de maîtrise d'œuvre	9 760,00 €	100%	9 760,00 €	0%	0,00 €

Financement global prévisionnel de l'opération

	TRAVAUX	ENERGIE Eure-et-Loir	AMENAGEUR
TOTAL GLOBAL HT	131 760,00 €	76 060,00 €	55 700,00 €

Il est précisé que l'aménageur participe au financement dans la limite du plan de financement prévisionnel ci-dessus. Le versement des contributions correspondantes, exonérées de TVA, intervient comme suit :

- Un acompte de 50 % de la contribution totale prévue sur production d'un document attestant du démarrage de l'opération (ordre de service, lettre commande),
- Le solde à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un mémoire de fin de travaux.

Dans le cas où les dépenses réelles n'atteindraient pas les montants estimés initialement, la contribution financière sera réduite au prorata des dépenses réalisées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la programmation de ce projet de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité ainsi que la fourniture et la mise en œuvre de l'ensemble d'éclairage public,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération, et s'engage à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir (électricité et éclairage public) prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation et la coordination des travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité ainsi que la fourniture et la mise en œuvre de l'ensemble d'éclairage public.

DELIBERATION n°2023-08-22-02

Site internet : Avenant au contrat Centre France

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société Centre France prestataire pour le site internet, nous informe d'une évolution des tarifs à compter du 01/10/2023 pour les raisons exposées ci-dessous :

- La mise en place de 3 serveurs géographiquement éloignés dédiés à la sauvegarde des sites, afin de réduire les risques d'un accident industriel comme nous avons connu avec OVH ;
- La hausse globale des matières premières et de l'énergie ayant un impact direct sur les serveurs hébergeant les sites,

Ainsi l'hébergement du site de la commune sera désormais de 39,00 € HT par mois, soit 468,00 € HT à l'année au lieu de 288,00 € HT/an.

La société propose la signature d'un avenant au contrat permettant de mettre à jour les nouvelles modalités :

- Formaliser l'augmentation de tarif des frais d'hébergement, qui sera facturé à compter du renouvellement Contrat, 468 € HT par an, au lieu de 288 € HT par an ;
- Modifier l'article 7 Conditions financières du Contrat comme suit « le prix des prestations pourra être révisés annuellement dans les limites de l'indice SYNTEC et en conformité avec la réglementation en vigueur, sans entraîner la signature d'un avenant »

Il est rappelé que :

- Conformément à l'article 2 du contrat, en cas de nouvelle(s) option(s) par le Client, aucun avenant au Contrat ne sera signé. Un bon de commande signé du Client fera foi et sera considéré comme appartenant aux documents contractuels.
- A l'exception des modifications prévues par l'Avenant, toutes les autres dispositions du Contrat non reprises au présent Avenant demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de conclure l'avenant entre les parties concernées (Les sociétés « LA MONTAGNE » et « NET15 »), telle que prénommées dans l'avenant,
AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION n°2023-08-22-03

Conseil départemental : Participation financière 2023 au FSL logement

Le Conseil Départemental a en charge le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) qui s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant, ou à s'y maintenir.

En 2022, 2 901 ménages ont ainsi bénéficié d'une aide à l'accès ou au maintien dans le logement ou d'un accompagnement social spécifique logement ou encore d'aides au maintien des fournitures d'énergie, d'eau et de téléphonie pour un montant total de 1 865 786,84€.

Les textes en vigueur permettent aux communes et aux communautés de communes d'abonder le FSL. Le montant de la participation s'élève à 3€ par logement social. Il est également possible de participer au FSL énergie et eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de verser la somme de 24 € au Fonds de Solidarité pour le Logement (8 logements x 3€) au titre de l'année 2023.

3. Informations

- **Point Grande Cour** : Monsieur le Maire rend compte des lots attribués et des modifications faites ou à venir
- **Travaux ENEDIS** : Monsieur le Maire informe avoir reçu deux devis d'Enedis pour le déplacement des compteurs de la supérette et du logement afin d'être accessible. Le montant d'un devis s'élève à 1 514,40 € TTC.
- M. VIGIER expose un problème de voirie sur la route départementale Jules ROUSSEAU. Monsieur le Maire en a été informé par un administré et fait le nécessaire auprès du département rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h58

Le Maire
Francis BESNARD

Le secrétaire de séance
Laura PLANTE

